

Nouvelle tarification Île-de-France Mobilités (IDFM)

Conséquences sur les Facilités de Circulation

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'autorité organisatrice de la mobilité pour la région Île-de-France (Île-de-France Mobilités - IDFM) modifie les coûts des trajets occasionnels, avec la mise en place de seulement deux types de tickets, quelle que soit la destination :

- un ticket « bus-tram » au tarif unique de 2€ pour bus, tramway, Noctilien ;
- un ticket « métro-train-RER » au tarif unique de 2,50€ pour métro, trains Transilien, RER, tramways.

Cette évolution de tarification imposée par IDFM conduit la SNCF à adapter la tarification dont bénéficient aujourd'hui les porteurs de Facilités de Circulation (FC).

DANS QUEL CAS LES FC S'APPLIQUENT ?

Les FC s'appliquent uniquement sur les tronçons des lignes opérés par SNCF (lire encadré).

Dans ce cas :

- **Pour les salariés et retraités du chemin de fer** : ils peuvent toujours voyager gratuitement avec leur pass Carmillon ;

- **Pour les ayants droit** : soit une case voyage MFCD en cours de validité (+ contre-marque), soit un billet à 75% de réduction (0,65€).

Les FC ne s'appliquent pas lorsque la RATP est le seul opérateur ou dès qu'il y a une partie RATP sur le trajet.

Dans ce cas : il est nécessaire d'acheter un ticket à 2€ ou à 2,50€, selon le trajet.

BILLET DE RÉDUCTION POUR LES AYANTS DROIT

Les billets à 75% de réduction (0,65€) sont disponibles dans les gares IDF, uniquement aux guichets de vente.

Information importante :

- les billets n'étant pas datés, les achats par avance sont possibles ;
- l'achat de billets en ligne (SNCF Connect...) ou sur automate n'est pas possible.

CONTREMARQUE POUR LES AYANTS DROIT

Il n'y a pas de changement en 2025, c'est-à-dire :

- **pas de case voyage MFCD en cours de validité :**

l'achat d'un billet à 75% de réduction (0,65€) est indispensable ; le billet permet l'ouverture des contrôles automatiques banlieue (CAB) ;

- **case voyage MFCD en cours de validité :**

l'achat d'un billet n'est pas nécessaire, mais il faut une contre-marque pour ouvrir les CAB.

Comment obtenir une contre-marque en 2025 ?

- Aux guichets de vente des gares IDF, sur présentation d'un justificatif MFCD ;

- sinon, demandez l'ouverture du CAB par l'intermédiaire des bornes d'appel.

AU COURS DE L'ANNÉE 2026

Les titres magnétiques historiques (contre-marques,



Les lignes en IDF sur lesquelles vous pouvez utiliser vos FC

- RER** (seulement sur les tronçons opérés par SNCF)
 - A** De Nanterre-Préfecture à Poissy ou Cergy-le-Haut
 - B** De Paris-Nord à Aéroport – Charles-de-Gaulle ou Mitry-Claye
 - C** SNCF en totalité
 - D** SNCF en totalité sauf entre Châtelet et Gare-du-Nord
 - E** SNCF en totalité

TRAMWAYS (uniquement sur ces quatre lignes)

T4 T11 T12 T13

TRAINS TRANSILNIEN

H J K L N P R U V

coupons magnétiques...) disparaîtront progressivement et seront remplacés par des titres dématérialisés dit « billettiques » (cartes, téléphones...). IDFM pourra alors seule fixer le prix des

titres vendus en billettique. SNCF RH informera les porteurs de FC sur les nouvelles conditions de passage à la billettique.

Dominique Boucard